

## SFS SYCOMORE ECO SOLUTIONS (Parts R EUR)

N° ISIN LU1183791794

OPCVM de Sycomore Fund SICAV géré par Sycomore Asset Management.  
Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV

### Objectifs et politique d'investissement

Sycomore Eco Solutions vise à atteindre une performance significative sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans par le biais d'une sélection rigoureuse des actions de sociétés dont le modèle d'affaires, les produits, les services, ou le processus de production répondent de manière significative et positive aux défis de la transition énergétique. Ces sociétés ont une ou plusieurs activités liées à l'énergie, les transports ou la mobilité, la rénovation et la construction, l'économie circulaire et les écosystèmes (eau, pollution, agriculture, agroalimentaire, bois, pêche...). Ces actions, qui à tout moment représentent au moins 80 % de l'actif net, sont sélectionnées sur les marchés financiers internationaux, sans aucune contrainte de secteur ou de capitalisation, et selon une analyse fondamentale. Le but de cette sélection de titres est d'identifier les sociétés de qualité dont le prix sur le marché ne reflète pas la valeur intrinsèque estimée par l'équipe de gestion. De plus, ce processus comprend des critères non financiers, de manière à favoriser les sociétés dont les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) traduisent une recherche de croissance durable et exclut les activités les plus destructrices du capital naturel.

En complément aux investissements en actions, le portefeuille pourra être exposé aux instruments financiers suivants :

Des obligations (y compris les obligations convertibles) et autres titres de créance, à concurrence de 20 % de l'actif net, émis par des sociétés qui remplissent les critères susmentionnés et qui sont intégrés à son processus global d'analyse fondamentale, sans contrainte de notation (donc potentiellement spéculatif) voire sans notation, et sans contrainte de sensibilité du portefeuille. En outre, cette sélection est totalement flexible en termes d'exposition de secteur ou de zone géographique.

Des contrats à terme et des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré (contracts for difference), à des fins de couverture (pas de vente à découvert) ou d'exposition provisoire du portefeuille aux marchés d'actions sans possibilité de surexposition du portefeuille, ou de couverture du portefeuille contre le risque de change. Lorsque des contrats à terme et des instruments dérivés sont utilisés pour

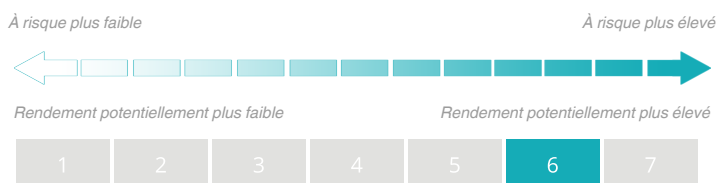
exposer le portefeuille aux marchés d'actions, ils ne peuvent pas avoir tendance à modifier la nature du Compartiment, dont la stratégie d'investissement se concentre sur des sociétés contribuant aux défis de la transition énergétique et écologique. Ces thèmes contribuent également partiellement au processus de sélection des contreparties. Des OPCVM européens, jusqu'à 10 % maximum des actifs nets, pour la gestion de la trésorerie du Compartiment ou en complément des investissements directs en actions. Des instruments de marché monétaire émis par des gouvernements ou des sociétés, jusqu'à 10 % maximum de l'actif net. Dans tous les cas, l'exposition du portefeuille aux marchés émergents, toutes classes d'actifs combinées, doit être limitée à 20 %, alors que l'exposition au risque de change est limitée à 25 % du portefeuille. Ce Compartiment n'investit pas dans des titres en difficultés ou en défaut. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire. Ce Compartiment n'investit pas dans des ABS et/ou MBS. Le Compartiment est éligible au dispositif fiscal français du plan d'épargne en actions (PEA) et doit donc investir en permanence au moins 75 % de son actif en actions de pays de l'Union européenne, de Norvège et/ou d'Islande ainsi qu'en instruments assimilés et/ou en OPCVM eux-mêmes éligibles au PEA.

**Indice de référence** | MSCI Daily Net TR Europe Index. Le Compartiment est sous gestion active et fait référence à l'indice MSCI Daily Net TR Europe Index (en euros) uniquement pour le calcul de la commission de performance. Dans le cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire en investissement a toute latitude quant à la composition du portefeuille du Compartiment. Par ailleurs, le Compartiment ne suit ni ne réplique aucun indice de référence.

**Affectation des sommes distribuables** | Capitalisation

**Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/rachat** | Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour d'évaluation »).

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement du niveau 6 reflète principalement l'exposition de

l'OPCVM aux marchés d'actions sur lesquels il est investi.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce Fonds.
- La catégorie inférieure n'est pas synonyme d'« absence de risque ».
- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

**Les principaux risques non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risques non reflétés par l'indicateur synthétique de risque et de rendement** | certains de ces marchés émergents peuvent avoir des gouvernements instables, des économies basées sur quelques sociétés et des marchés financiers limités à la tractation de quelques titres seulement. La plupart des marchés émergents n'ont pas de système de surveillance réglementaire développé et les informations diffusées sont moins fiables que celles des pays développés. Les risques d'expropriation, de nationalisation et d'instabilité politique et économique sont plus élevés dans les marchés émergents que dans les marchés développés.

**Garantie** | L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

**Frais d'entrée** 3,00 %

**Frais de sortie** Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le compartiment sur une année

**Frais de gestion et de fonctionnement** 2,00 % \*

### Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances

**Commission de performance** 0,00 %\*\*

Méthode : 20,00 % par rapport à l'indice MSCI Daily Net TR Europe exprimé en euros.

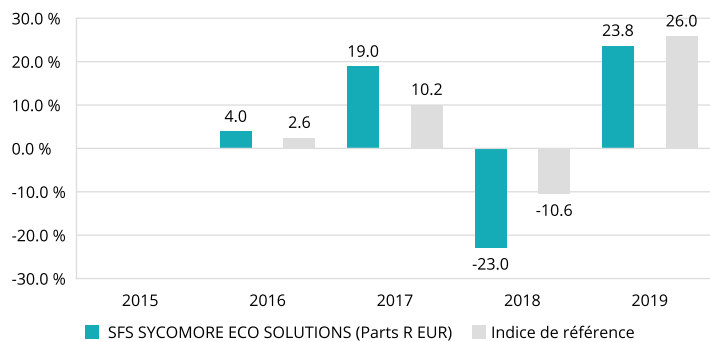
**Les frais d'entrée et de sortie indiqués** sont des maximums. Dans certains cas, le montant dont l'investisseur doit s'acquitter est inférieur. Votre conseiller ou distributeur financier peut vous fournir des informations concernant le montant réel des frais d'entrée et de sortie.

**\*Les frais courants** sont déterminés selon les frais de l'exercice précédent. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- la commission de performance
- et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

\*\* clos le 31/12/2019.

## PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme s'entendent tous frais compris.

**Date de lancement du Compartiment I** 2015

**Date de création de la part I** 31/08/2015

**Devise de référence pour évaluer les performances passées I** Euro (EUR)

Avant d'investir, consultez au préalable le prospectus de la SICAV disponible sur notre site Internet : [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire I** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, succursale du Luxembourg.

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur des actifs nets ou tout autre renseignement, nous vous invitons à consulter notre site Internet [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com) ou à envoyer un demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

**Responsabilité :** La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Les détails de la politique actualisée de la Société de Gestion en matière de rémunération, dont, entre autres, une description du calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, ainsi que la composition du Comité des rémunérations, sont disponibles sur [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com). Un exemplaire sur support papier est également disponible gratuitement sur demande.

Le Compartiment est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/08/2020.